

SICAV SECURITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2013

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30-06-2013

En notre qualité de commissaire aux comptes de SICAV SECURITY et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 30-06-2013 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Au cours du trimestre, l'actif de SICAV SECURITY a été employé en des liquidités à des taux se situant en dépassement de la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille de la SICAV. Cette situation demeure non régularisée au 30-06-2013.

Au cours du trimestre, l'actif de SICAV SECURITY a été employé en des actions, des bons de trésor assimilables et en des emprunts obligataires à des taux se situant en dépassement de la limite de 80% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille de la SICAV. Cette situation a été régularisée au 30-06-2013.

En dehors de ces observations, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter, de façon significative, la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 30-06-2013, tels qu'annexés au présent avis.

Le commissaire aux comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

Tunis, le 29 juillet 2013

BILAN ARRETE au 30-06-2013

(exprimé en dinar Tunisien)

		30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
ACTIF				
AC1 - Portefeuille titres		863 570	864 605	841 055
Actions, valeurs assimilées et droits attachés	3.1	277 622	227 197	219 963
Obligations et valeurs assimilées	3.2	585 948	637 408	621 092
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		218 209	224 722	233 183
Placements monétaires	3.4	165 767	220 495	206 117
Disponibilités		52 442	4 227	27 065
AC3- Créances d'exploitation		-	552	-
Total Actif		1 081 779	1 089 879	1 074 238
PASSIF				
PA1 - Opérateurs créditeurs		1 052	1 058	1 077
PA2 - Autres créditeurs divers		267	257	257
Total Passif		1 319	1 315	1 334
ACTIF NET				
CP1 - Capital	3.6	1 064 943	1 075 322	1 048 186
CP2 - Sommes distribuables		15 517	13 242	24 717
Sommes distribuables des exercices antérieurs		39	61	60
Sommes distribuables de la période		15 478	13 181	24 658
Actif Net		1 080 460	1 088 564	1 072 904
Total Passif et Actif Net		1 081 779	1 089 879	1 074 238

ETAT DE RESULTAT

Période du 01-04-2013 au 30-06-2013
(exprimé en dinar Tunisien)

		Période du 01-04-13 au 30-06-13	Période du 01-01-13 au 30-06-13	Période du 01-04-12 au 30-06-12	Période du 01-01-12 au 30-06-12	Exercice clos le 31-12-12
PR1 - Revenus du portefeuille titres	3.3	10 044	18 673	8 152	17 223	32 690
Dividendes		3 252	5 198	1 152	3 084	4 877
Revenus des obligations et valeurs assimilées		6 792	13 475	7 000	14 139	27 813
PR2 - Revenus des placements monétaires	3.5	1 786	3 695	1 434	2 924	6 368
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		11 830	22 368	9 586	20 147	39 058
CH1 - Charges de gestion des placements	3.7	(3 174)	(6 317)	(3 205)	(6 357)	(12 847)
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		8 656	16 051	6 381	13 790	26 211
CH2 - Autres charges	3.8	(317)	(617)	(295)	(591)	(1 186)
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 339	15 436	6 086	13 199	25 025
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation		(25)	42	(70)	(18)	(367)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		8 314	15 478	6 016	13 181	24 658
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation		25	(42)	70	18	367
(annulation)						
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		(8 158)	(8 228)	14 108	34 662	24 323
Frais de négociation		(102)	(141)	-	(14)	(14)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		3 734	6 949	-	1 690	1 690
RESULTAT NET DE LA PERIODE		3 813	14 016	20 194	49 537	51 024

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01-04-2013 au 30-06-2013
(exprimé en dinar Tunisien)

	Période du 01-04-13 au 30-06-13	Période du 01-01-13 au 30-06-13	Période du 01-04-12 au 30-06-12	Période du 01-01-12 au 30-06-12	Exercice clos le 31-12-12
AN1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations	3 813	14 016	20 194	49 538	51 024
Résultat d'exploitation	8 339	15 436	6 086	13 200	25 025
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	(8 158)	(8 228)	14 108	34 662	24 323
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	3 734	6 949	-	1 690	1 690
Frais de négociation de titres	(102)	(141)	-	(14)	(14)
AN2 - Distribution de dividendes	-	(24 749)	-	(24 908)	(24 908)
AN3 - Transactions sur le capital	(978)	18 289	(6 107)	(4 516)	(21 662)
a / Souscriptions	162 983	183 443	1 146	28 848	133 709
Capital	161 940	182 138	1 104	28 038	128 052
Régularisation des sommes non distribuables	(404)	(308)	33	337	2 826
Régularisation des sommes distribuables	1 447	1 613	9	473	2 831
b / Rachats	(163 961)	(165 154)	(7 253)	(33 364)	(155 371)
Capital	(162 924)	(164 088)	(6 926)	(32 309)	(148 621)
Régularisation des sommes non distribuables	435	434	(249)	(296)	(3 282)
Régularisation des sommes distribuables	(1 472)	(1 500)	(78)	(759)	(3 468)
Variation de l'actif net	2 835	7 556	14 087	20 114	4 454
AN4 - Actif net					
Début de période	1 077 625	1 072 904	1 074 477	1 068 450	1 068 450
Fin de période	1 080 460	1 080 460	1 088 564	1 088 564	1 072 904
AN5 - Nombre d'actions					
Début de période	65 098	63 937	65 320	65 223	65 223
Fin de période	65 038	65 038	64 956	64 956	63 937
Valeur liquidative	16,613	16,613	16,758	16,758	16,781
AN6 - Taux de rendement annualisé (%)	1,43%	2,62%	7,52%	9,42%	4,80%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-06-2013

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30-06-2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30-06-2013 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres SICAV.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente, à leur valeur de marché.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 30-06-2013 un montant de 277 622 TND et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30-06-2013	% de l'actif
Actions	21 307	125 363	224 822	20,78%
Banque de Tunisie	2 100	5 521	19 398	1,79%
ENNAKL	2 000	21 400	19 858	1,84%
MAGASIN GENERAL	875	6 181	25 594	2,37%
Monoprix	1 800	6 111	49 103	4,54%
SFBT	2 432	12 890	31 961	2,95%
SYPHAX	2 000	20 000	19 912	1,84%
ONE TECH	8 000	52 000	52 696	4,87%
BT DA 2013	2 100	1 260	6 300	0,58%
Titres OPCVM	517	53 992	52 800	4,88%
CAP OBLIG SICAV	517	53 992	52 800	4,88%
Total	21 823	179 354	277 622	25,66%

3.2- Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 30-06-2013 un montant de 585 948 TND et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30-06-2013	% de l'actif
Emprunts des sociétés :	7 700	476 000	488 748	45,18%
AIL 2008	1 000	20 000	20 781	1,92%
ATL 2009/3	600	24 000	24 493	2,26%
Attijari Leasing 2009	1 000	100 000	101 893	9,42%
CHO COMPAGNY 2009	600	52 500	53 575	4,95%
CIL 2008/1	500	10 000	10 436	0,96%
CIL 2010/1	1 000	60 000	62 321	5,76%
HL 2010/1	1 300	52 000	52 078	4,81%
UIB 2009-1	500	42 500	44 402	4,10%
UIB 2011-1	500	45 000	46 565	4,30%
BTK 2012/1	700	70 000	72 204	6,67%
Emprunts d'état :	100	95 850	97 200	8,99%
BTA 5,5% MARS 2019	100	95 850	97 200	8,99%
TOTAL	7 800	571 850	585 948	54,17%

3.3- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 10 044 TND pour la période allant du 01-04-2013 au 30-06-2013 et s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-04-2013 au 30-06-2013	Période du 01-04-2012 au 30-06-2012	Exercice clos le 31-12-2012
Revenus des actions (dividendes)	3 252	1 152	4 877
Revenus des obligations et valeurs assimilées	6 792	7 000	27 813
Total	10 044	8 152	32 690

3.4- Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 30-06-2013 à 165 767 TND et s'analysent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30-06-2013	% de l'actif
Placement à terme	165	165 000	165 767	15,32%
Total	165	165 000	165 767	15,32%

3.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 1 786 TND pour la période allant du 01-04-2013 au 30-06-2013 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus au titre du deuxième trimestre 2013 sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-04-2013 au 30-06-2013	Période du 01-04-2012 au 30-06-2012	Exercice clos le 31-12-2012
Revenus des autres placements	1 786	1 434	6 368
Total	1 786	1 434	6 368

3.6- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à 2 835 TND et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	(5 479)
Variation de la part Revenu	8 314
Variation de l'Actif Net	2 835

Les mouvements sur le capital au cours du 2^{ème} trimestre 2013 se détaillent ainsi :

Capital au 01-04-2013

Montant:	1 067 219
Nombre de titres:	65 098
Nombre d'actionnaires :	83

Souscriptions réalisées

Montant:	161 940
Nombre de titres émis:	9 878
Nombre d'actionnaires nouveaux :	4

Rachats effectués

Montant:	-162 924
Nombre de titres rachetés:	9 938
Nombre d'actionnaires sortant:	14

Capital au 30-06-2013

Montant:	1 066 236 *
Nombre de titres:	65 038
Nombre d'actionnaires :	73

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01-01-2013. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01-01-2013 au 30-06-2013).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit:

Capital sur la base part de capital de début d'exercice	1 066 236
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur cession de titres	(8 228)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	6 949
Frais de négociation	(141)
Régularisation des sommes non distribuables de la période	127
Capital au 30-06-2013	1 064 943

3.7- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire calculée conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue par SICAV SECURITY. Le montant des charges de gestion de placements pour la période allant du 01-04-2013 au 30-06-2013 est de 3 174 TND.

3.8- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que la charge TCL.